

MAIRIE DE GEVIGNEY – MERCEY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Septembre 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt et un Septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RACLOT Loïc.

PRÉSENTS : MMS. RACLOT Loïc, PIROULEY Francis, RACLOT Dominique,
VITEAUX Mickaël.
MMES CARSANA Viviane, CHATILLON Colette.

ABSENTS : MMES GALLAUZIAUX Fabien, PAUL Jean-Christophe.
MMES DEMARQUET Sophie (procuration à M. PIROULEY Francis),
MUSSOT Delphine, NOIROT Lydie.

Mme CHATILLON Colette a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 14 Septembre 2018

Date d'affichage : 24 Septembre 2018

ORDRE DU JOUR:

- ⇒ *Réhabilitation d'un bâtiment communal par la création de deux logements – Validation du choix des entreprises par la commission d'appel d'offres;*
- ⇒ *Décision modificative n°2 – Budget communal ;*
- ⇒ *Validation du projet d'aménagement d'une aire de Jeux;*
- ⇒ *Validation du projet artistique prévu aux abords de la Mairie.*

Objet : Réhabilitation d'un bâtiment communal par la création de deux logements – Validation du choix des entreprises par la Commission d'appel d'offres.

Vu la délibération du 09 Février 2018, validant l'opération de réhabilitation d'un bâtiment communal par la création de deux logements.

Vu le rapport d'analyse des offres établies par la commission d'appel d'offres réunie le 14 Septembre 2018 ;

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'analyse des offres, et propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes

- LOT N°1 – PLATRERIE / PEINTURE / ISOLATION
Entreprise PIGHETTI SARL – 70500 JUSSEY, pour un montant total HT de 27 493.00 €.
- LOT N°2 – MENUISERIE
Entreprise MIGNARD LEBRUN EURL – 70500 JUSSEY, pour un montant HT de 19 529.90 €
- LOT N°3 – CHAUFFAGE / SANITAIRE
Entreprise MAGNEN – 70500 JUSSEY, pour un montant HT de 14 108.00 €
- LOT N°4 – REVETEMENT DE SOL
Entreprise GOUDOT Fabien Carrelage – 70500 GEVIGNEY-MERCEY, pour un montant HT de 6 528,53 €
- LOT N°5 – ELECTRICITE
Entreprise HGE SARL – 70500 GEVIGNEY-MERCEY, pour un montant HT de 7 203.13 €

Le total de ces devis s'élève donc à un montant HT de 74 862,56 € (soixante-quatorze mille huit cent soixante-deux euros et cinquante-six centimes).

Après délibération, le Conseil Municipal valide le choix de la commission d'appel d'offres et accepte les offres mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes ces propositions, et à passer commande des travaux.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Décision modificative n°2 – Budget communal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide la décision modificative du Budget communal comme suit :

D 2132 : Immeubles de rapport	: + 107 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	: + 107 000.00 €
R 1341 : DETR	: + 25 000.00 €
R 1328 : Autres subventions	: + 7 000.00 €
TOTAL R 13 – Subventions d’investissement	: + 32 000.00 €
R 1641 : Emprunt	: + 75 000.00 €
TOTAL R 13 – Emprunts et dettes assimilées	: + 75 000.00 €

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l’unanimité.

OBJET: Validation du projet d’aménagement d’une aire jeux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d’aménagement d’une aire de jeux pour un montant estimatif de **9 321.64 € HT**.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d’autoriser Monsieur le Maire à signer tous devis relatifs aux travaux mentionnés ci-dessus, dans la limite du montant de l’estimation et autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière à la Région dans le cadre d’une subvention LEADER à hauteur de 38% du montant estimatif.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
<i>Mobiliers urbains (jeux, etc.)</i>	6 205.69 €	<i>Autofinancement (62%)</i>	6 753.52 €
<i>Aménagements extérieurs</i>	3 725.95 €	<i>LEADER (38%)</i>	3 178.12 €
Total :	9 931.64 €	Total :	9 931.64 €

Après délibération, Le Conseil Municipal,

- ➔ Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- ➔ Autorise le Maire à solliciter la subvention FEADER auprès du GAL Pays Vesoul – Val de Saône, dans le cadre de son programme LEADER,
- ➔ Indique que la subvention LEADER – FEADER interviendra en contrepartie de l’autofinancement de la commune,
- ➔ Autorise le Maire à augmenter la part d’autofinancement de la commune en cas de non obtention des subventions attendues,
- ➔ Autorise le Maire à signer les conventions de financement correspondantes.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l’unanimité.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 21 Février 2017, ayant le même objet.

Objet : Validation du projet artistique prévu aux abords de la Mairie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents projets en sa possession, concernant le dessin qui sera réalisé sur le mur du bâtiment de la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide

D' APPROUVER la réalisation effectuée par Sébastien LEPRETRE ;

DE VALIDER l'estimation pour un montant total de 3 300 € (trois mille trois cents euros) ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette proposition.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.